



VERS UN RÉSEAU CYCLABLE STRUCTURANT FONCTIONNEL POUR LA WALLONIE



Benoît Dupriez

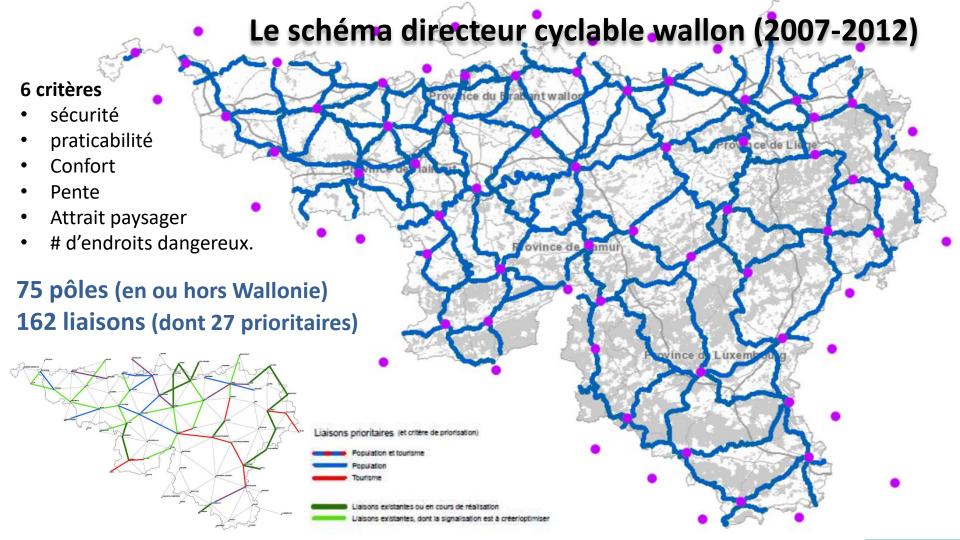
SPW-MI – Manager des réseaux cyclables benoit.dupriez@spw.wallonie.be

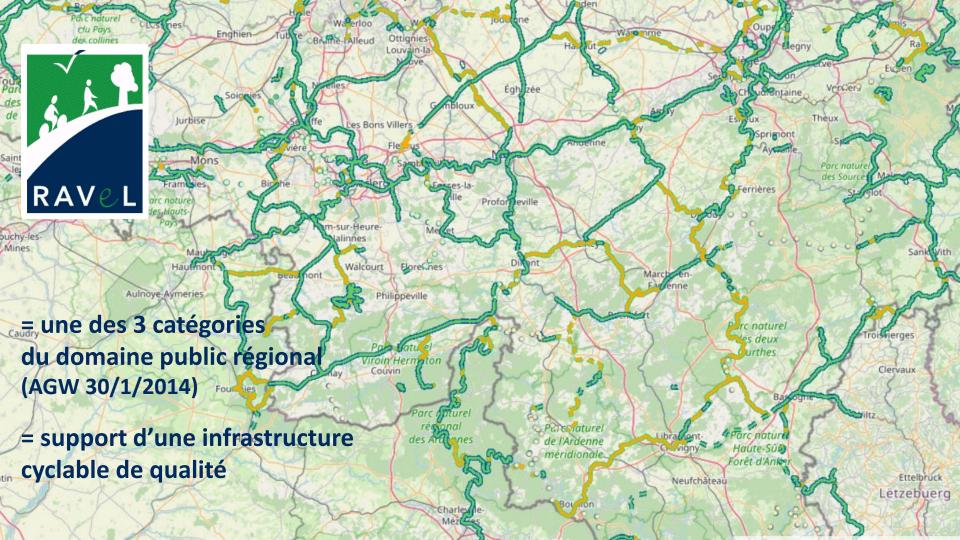
Réseau cyclable

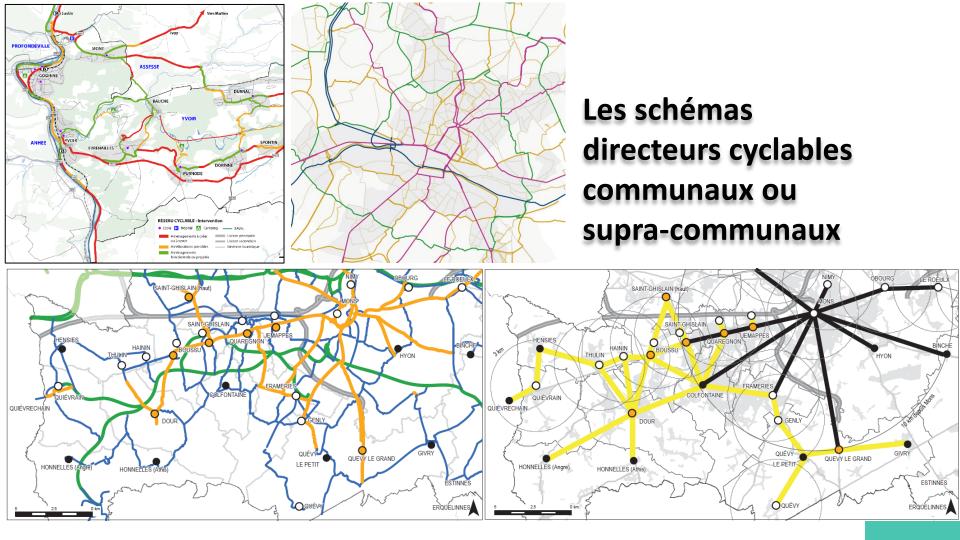


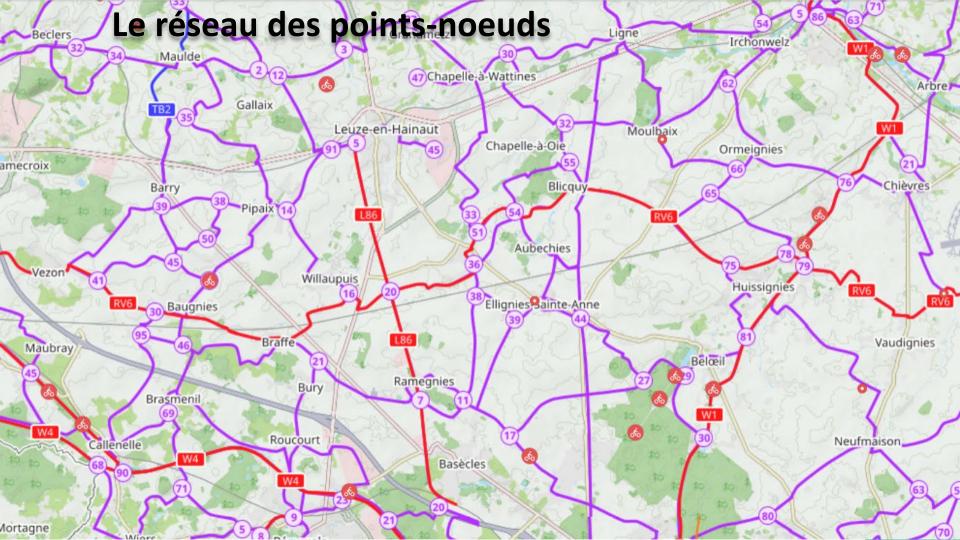
Liaisons C

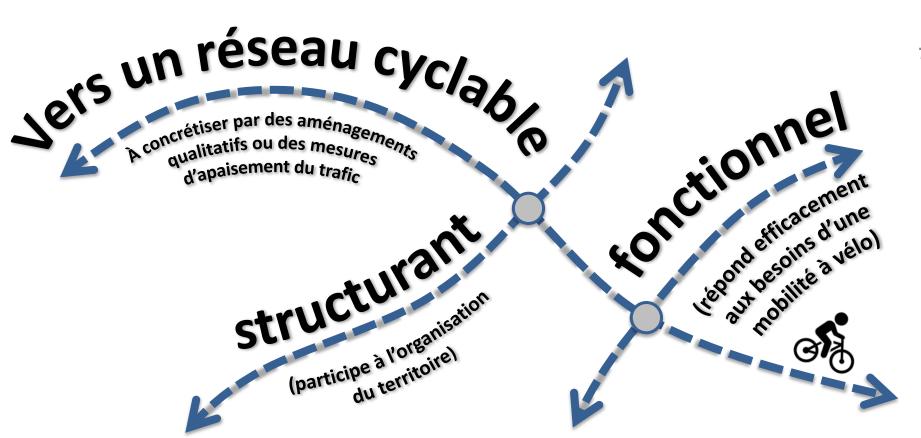
Infrastructure adaptée













Cadre réglementaire et stratégique

Décret du 4 avril 2019 visant à généraliser les aménagements cyclables de qualité en Wallonie et à renforcer la sécurité des cyclistes

« Le Gouvernement révise le Schéma directeur cyclable dans les 12 mois à compter de l'entrée en vigueur du présent décret»

Rapport de la Cour des comptes sur le soutien de la Région wallonne aux déplacements quotidiens à vélo (mars 2022)

« La Cour des Comptes constate que le schéma directeur cyclable n'a pas d'existence légale alors qu'une telle existence légale pourrait permettre de conditionner l'octroi de subventions à des travaux à réaliser sur des tronçons qui le composent, et, en conséquence, de concentrer les moyens régionaux sur la réalisation d'un réseau intégré. »





- Attention particulière aux déplacements quotidiens à vélo
- Part modale vélo : passer de 1 à 5% (2030)
- « Définir un réseau express d'ici 2022, en lien avec les réseaux de rabattage et les itinéraires cyclables locaux à renforcer ».



Le **réseau cyclable structurant wallon** est composé :

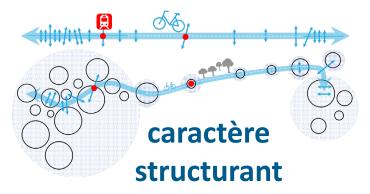
- de cyclostrades (corridors cyclables)
- de liaisons cyclables fonctionnelles supra-locales

Il est complété localement par des liaisons cyclables de desserte locale



Les **Cyclostrades** constituent l'épine dorsale du réseau cyclable fonctionnel supra-local et relient des pôles d'attraction importants, en offrant une alternative attractive aux déplacements en voiture. Les cyclostrades sont potentiellement utilisées de manière intensive et bénéficient d'une infrastructure de grande qualité permettant de se déplacer dans les meilleures conditions de confort, de sécurité et d'efficacité sur des distances moyennes à longues et sur des aménagements cyclables reconnaissables.





Infrastructure de qualité



Potentiel cycliste



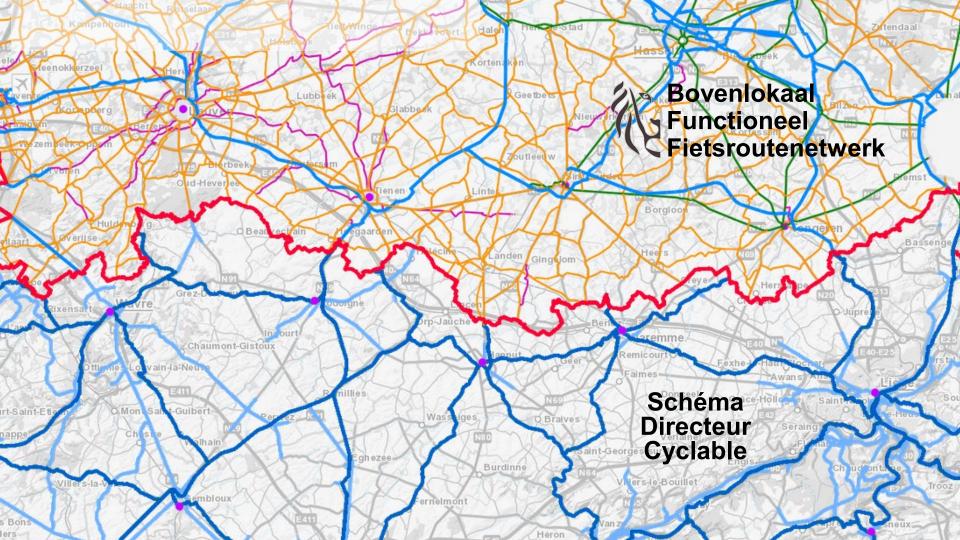


Les liaisons cyclables fonctionnelles supra-locale

constituent un réseau cyclable maillé d'itinéraires reliant des polarités urbaines ou rurales, d'équipements, de commerces, de services ou d'intermodalité.



Le réseau cyclable structurant est complété localement par des **liaisons** cyclables de desserte locale offrant une desserte cyclable fine du territoire. Elles relient des polarités de niveau local à des polarités de niveau supérieur, aux liaisons structurantes supra-locales ou aux cyclostrades.



Autres dispositions du projet de décret



- Financement du réseau cyclable structurant : modalités déterminées par le gouvernement. Cyclostrades : investissement 100% régional.
- Liaisons cyclables empruntant des voiries/domaines de plusieurs gestionnaires : simplification du projet par la possibilité de déléguer, par convention, le droit de mener des études, d'attribuer des marchés de service ou d'investir sur ses voiries / son domaine.
- Entretien du réseau cyclable structurant : organisé par voie de convention d'entretien.



La suite



Cyclostrades

Projets

Actualité

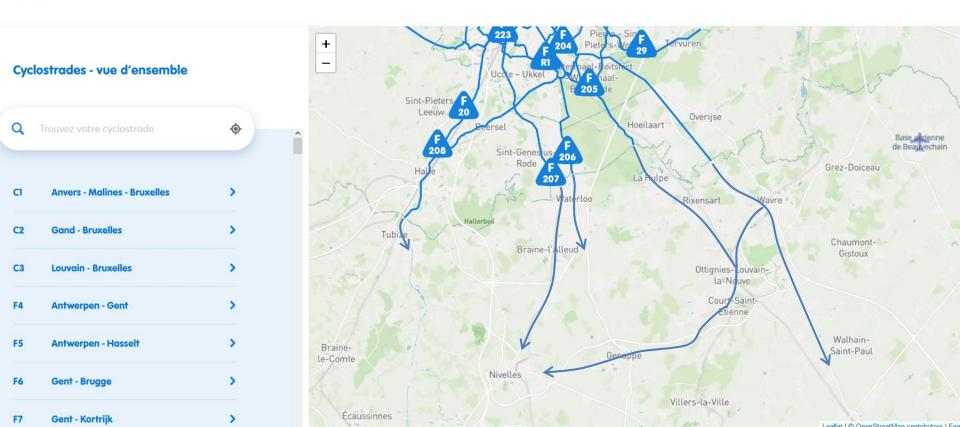
Questions fréquentes

À propos

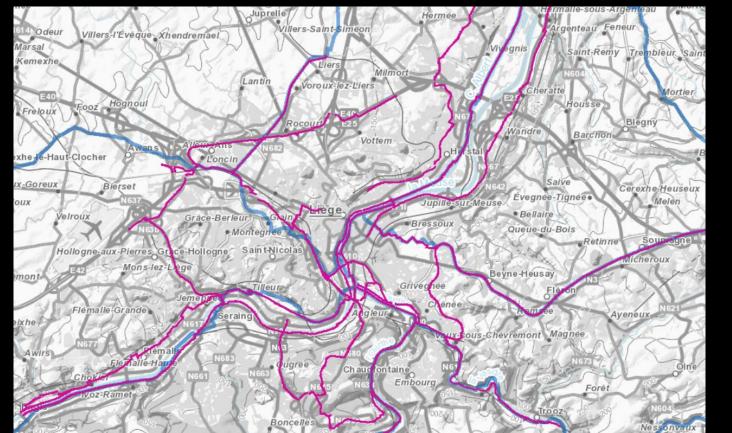
Contact

Planifiéz un itinéraire

NL FR EN



Liège



La suite : définir le réseau cyclable structurant wallon

